

Paris, le 8 septembre 2026

Aux professeurs principaux des classes du second cycle
Aux professeurs coordonnateurs des CPGE

La Proviseure,

Objet : élections des délégués de classe,
élection d'un éco-délégué.

Objet : Election des délégués
des élèves, Election de l'éco-
délégué.

Affaire suivie par :
Johann PABLO
01 44 32 82 05

L'élection des délégués de classe revêt une grande importance, les élèves sont en effet représentés de manière significative au sein des différentes instances de l'établissement (conseil de classe, conseil d'administration, conseil de discipline, fonds social, CVL, etc.).

Il est donc impératif de prévoir préalablement à l'élection un moment permettant d'informer les élèves sur ces différents points. Vous trouverez ci-joints des documents pour présenter la fonction de délégué. Le CPE de votre classe se tient également à votre disposition si vous souhaitez son intervention.

Les élections des délégués de classe et des éco-délégués doivent se dérouler dans la semaine du 21 au 26 septembre 2026.

Le jeudi 8 octobre à 18h00 se tiendra la première réunion de l'Assemblée générale des délégués. Au cours de cette réunion, les délégués procéderont à l'élection de leurs représentants au conseil d'administration.

L'élection des délégués de classe se déroule au scrutin uninominal à deux tours, à bulletin secret. Chaque candidat se présente accompagné de son suppléant.

Les élèves doivent voter une première fois pour pourvoir le premier poste de délégué. Le suppléant est automatiquement élu avec le titulaire. Le candidat est élu au premier tour s'il obtient la majorité absolue ; sinon la majorité relative départage les candidats lors d'un second tour.

Afin de pourvoir au second poste, il est nécessaire de procéder de la même façon. Toute autre manière de procéder est juridiquement incorrecte (désignation des deux premiers candidats dans l'ordre des voix, désignation des suppléants indépendamment du candidat titulaire, etc.).

Quand une classe est composée de deux groupes fréquemment disjoints, il serait bon que soit élu un délégué de classe issu de chaque groupe.

L'élection de l'éco-délégué de la classe se déroule selon les mêmes modalités.

A l'issue du dépouillement, il vous appartiendra de proclamer les résultats et de remettre le procès-verbal de l'élection rempli au CPE en charge de la classe, au plus tard le samedi 26 septembre à 12h.

Ces élections représentent un moment éducatif citoyen important pour tous les élèves et je sais que vous vous attacherez comme chaque année à leur bon déroulement.

Je vous en remercie par avance.

Lycée Louis-le-Grand
123, rue Saint-Jacques
75231 PARIS cedex 05
Tél. : 01 44 32 82 00
Ce.0750655e@ac-paris.fr



Mireille BASSO

